

CONSULTATION
POUR LA CESSION DE L'IMMEUBLE
SITUE 1 RUE DES CHAZEUX



PREAMBULE

La commune d'Ambert et la communauté de communes Ambert Livradois Forez ont entrepris une politique ambitieuse de remobilisation du bâti existant, en s'inscrivant notamment dans une OPAH-RU.

La commune souhaite poursuivre sa politique de revitalisation et réhabilitation du centre-ville en rétrocédant une partie de son patrimoine à des opérateurs privés, dans l'optique d'impulser des travaux d'amélioration de l'habitat qualitatif.

Le conseil municipal a donc décidé la rétrocession de l'immeuble situé 1 rue des Chazeaux à Ambert sur la base d'un cahier des charges et défini une procédure de choix des candidats à l'acquisition de ce bien.

La présente consultation a pour but de sélectionner un porteur de projet pour mener à bien cette rénovation.

Elle comprend :

- La déclaration préalable présentant l'état existant et future du bien ;
- Un descriptif des travaux à réaliser ;
- Le cahier des charges à respecter ;

Objet de l'Appel à manifestation d'intérêt :

Le présent appel à projet à pour objet la cession de l'immeuble situé 1 rue des Chazeaux à Ambert (cadastré AM 315).

La cession est fixée à 1 € HT. Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

En contrepartie, L'acquéreur devra réaliser les travaux de réhabilitation, conformément aux prescriptions et autorisations administratives citées ci-dessus.

L'opération prévoit la création de trois logements locatifs conventionnés Loc'Avantages.

Document à retirer en mairie pour la candidature

Il sera remis aux candidats qui en feront la demande :

- Le cahier des charges à respecter ;
- La déclaration préalable présentant le bâtiment dans son état futur ;
- La notice descriptive des travaux ;
- Le montant des travaux et les aides apportés dans la cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain.

Il leur permettra d'élaborer une candidature pour l'acquisition de l'immeuble.

Documents à remettre pour répondre à l'appel à candidature :

La sélection des candidats se fera sur la base des documents suivant qui seront à remettre en mairie au plus tard le lundi 13 octobre 2025 :

- Lettre motivée,
- Plan de financement : en fonction du budget de l'opération transmis dans le bilan financier en annexe et le montant des aides de l'OPAH-RU, également transmis dans le bilan financier.

Présentation du bâtiment :

Plan de situation :



Parcelle AM 315

Photo du bâtiment :



vue façade SUD rue Saint-Michel



vue façade OUEST rue Saint-Michel



vue façade SUD rue des Chazeaux